



Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

COMPTE-RENDU FINANCIER

EXERCICE : 1^{er} septembre au 31 décembre 2018

Dossier suivi par

Erik LAW WUN
Trésorier

Courriel
tresorier@lrтт.тe

Tom LAW DUNE
Trésorier adjoint

Courriel
tomld974@yahoo.fr

Adresse Siège social
1, route P. Tsinarina
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.тe

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

PREAMBULE

Le volet financier représente la partie la plus délicate à laquelle la nouvelle équipe de ligue a été confrontée. N'oublions pas que tout le processus qui a abouti à l'organisation de nouvelles élections est parti du constat de certains clubs : ils s'étonnaient, entre autre, du manque d'organisation d'assemblées générales et donc de l'absence de comptes de résultats, de bilans et de budgets prévisionnels sur la période 2016/2018.

Parallèlement la fédération a souligné la dette de notre ligue envers elle, concernant pour beaucoup, le non-paiement des licences.

Dès sa prise de fonction, le comité directeur s'est heurté à deux énormes difficultés. Le compte courant était passé en « interdit bancaire », aucune demande de subventions n'avait été formulée par les anciens dirigeants. Quand on sait qu'une structure telle qu'une ligue ne peut se passer de subventions, il y avait de quoi être très inquiet.

En récupérant avec beaucoup de difficultés des bribes de comptabilité, des relevés de compte, quelques factures, des souches de chèquiers, des ... déclarations orales, nos trésoriers ont tenté de reconstituer une comptabilité sur la période portant à caution. La démarche s'est vite révélée être un véritable jeu de piste et un casse-tête. A ce jour il est impossible de savoir véritablement ce qu'il s'est passé sur l'ensemble des entrées/sorties des comptes de la ligue. Notamment tout un tas de retraits en espèces, pour des sommes assez conséquentes, ont été effectués, sans que des factures soient associées à ces dépenses.

Au cours des investigations des nouveaux trésoriers, plusieurs factures impayées ont refait surface (ORESSE, achat de coupes par exemple) et on s'est rendu-compte qu'un huissier nous réclamait certaines sommes.

Voilà donc résumée la situation à laquelle la nouvelle équipe a dû faire face.

Très vite il est apparu nécessaire de bien distinguer la comptabilité d'avant le 1^{er} septembre 2018, de celle venant juste après cette date. Pour bien clarifier la situation, un nouveau compte courant a été créé.

Nous vous parlerons donc de la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018. Nous allons en effet désormais caler nos assemblées générales sur les années civiles et la prochaine assemblée générale ordinaire se déroulera en janvier 2020 (pour présenter l'année civile 2019).

Le premier travail en urgence de toute l'équipe a été de tenter de récupérer des reliquats de subventions auprès de nos organismes bailleurs de fonds : la Jeunesse et Sport, la Région et le Département.

Ces derniers, conscients des enjeux et des difficultés éprouvées par notre association, nous ont tendu une main secourable. Ils ont été rassurés par la nouvelle équipe et les engagements qu'elle prenait. Aussi, nous avons réussi à sauver quelques subventions.

En comptant également l'aide fédérale (sous forme de prêt immédiat de fonctionnement), les quelques recettes propres (participation des athlètes, dus des clubs, location du local), nous avons réussi à affronter le quotidien d'un fonctionnement normal.

Même si à terme on peut espérer récupérer les sommes que la FFTT a récupérées auprès des clubs à l'intersaison 2017/2018 et 2018/2019 n'oublions pas que nous avons une dette très conséquente auprès de notre organisme de tutelle, composée des licences impayées de la période 2016/2018 ainsi que de l'aide au fonctionnement citée plus haut (d'un montant de 10 000 euros).

2/6

RAPPORTS ET COMMENTAIRES

Le compte-rendu financier concerne la période allant du 01/09/2018 au 31/12/2018.

I) Disponibilités au 31/12/2018

Le solde bancaire figurant sur le relevé bancaire au 31/12/2018 s'élève à 21403,18 €.
Le solde bancaire figurant en comptabilité s'élève à 17985,97 €.

Cela s'explique par le fait que trois chèques d'un montant total de 3417,21 € n'ont pas encore été débités du compte bancaire LRTT.

II) Créances

Les créances au 31/12/2018 s'élèvent à 1220,20 €. En effet, nous avons perçu 80% de la subvention de la Région (le solde sera versé lors de la présentation de l'état récapitulatif des dépenses). Les créances proviennent aussi des amendes infligées aux clubs (litiges lors de rencontres) dont nous n'avons pas encore reçu tous les règlements de leur part.

III) Prêt

Un prêt nous a été accordé par la FFTT, d'un montant de 10 000,00€, afin de permettre à la ligue d'assurer sa pérennité financière.

IV) Dettes

Les dettes s'élèvent à 994,00 €, dont 544,00 € concernant la taxe foncière 2018. Le règlement de cette dette sera effectué tous les 15 du mois de janvier à octobre 2019 (10 échéances).

Les autres dettes d'un montant de 450,00€ sont à régler à un club pour la mise à disposition du gymnase, le juge-arbitre ainsi que son assistant, à un entraîneur, à un autre juge-arbitre, et au loueur d'une salle.

V) Provisions pour litige

La LRTT est actuellement en litige sur une facture émanant d'un club. En effet, les sommes réclamées correspondent à des prestations réalisées avant le 01/09/2018.

Le document réclamant des sommes dues durant l'ancienne et la nouvelle mandature date du 16/09/2018.

VI) Remboursement des dettes à partir du 01/09/2018

Au 01/09/2018, la LRTT a hérité de 4 890,57 € de dettes (dont un litige sur des prestations d'une valeur de 900,00€) de l'ancienne mandature, à savoir :

- ORESSE : 3122,68 €. Cette dette a été réglée le 17/11/2018 ;
- CROS REUNION : 240,00 €. Cette dette a été réglée, le chèque n'a pas encore été encaissé par le CROS ;
- SCP JEAN-PIERRE MICHEL : 194,56 €. Cette dette a été réglée le 28/12/2018 ;
- RUN ROCHE : 280,00 €. Cette dette a été réglée le 18/12/2018 ;

- CLUB PONGISTE POSSESSIONNAIS : 900,00 €. Le document justifiant cette dette a été émise le 16/09/2018, réclamant le paiement de prestations qui se sont déroulées sur une période allant de octobre 2017 à juin 2018.

Nous avons réglé 83,76 % des dettes de la précédente mandature, soit 4096,51 €.

Du 01/09/2018 au 31/12/2018, la LRTT a engagé des actions et avait durant ces 4 mois 7 050,54€ de dettes. Les règlements effectués s'élèvent à 6 316,54€, soit une différence de 994,00€. Pour plus de précisions, se référer au III).

3/6

VII) Subventions

Nous avons perçu trois subventions provenant du CNDS, de la REGION REUNION et du Conseil Départemental de La Réunion.

Pour information, les montants des subventions sont les suivants :

- de la part du CNDS : 7 968,00€. Cette subvention a été notifiée et versée sur le compte bancaire de la LRTT ;
- de la part de la REGION REUNION : 5 000,00 €. Cette subvention a été notifiée et versée à hauteur de 4 000,00 € sur le compte bancaire de la LRTT (le solde sera versé lorsque nous transmettrons l'état récapitulatif des dépenses) ;
- de la part du DEPARTEMENT DE LA REUNION : 3 967,00 €. Cette subvention a été notifiée et versée sur le compte bancaire de la LRTT.

Ces subventions ont divers buts, notamment les Jeux des Iles de l'Océan Indien qui se dérouleront en 2019.

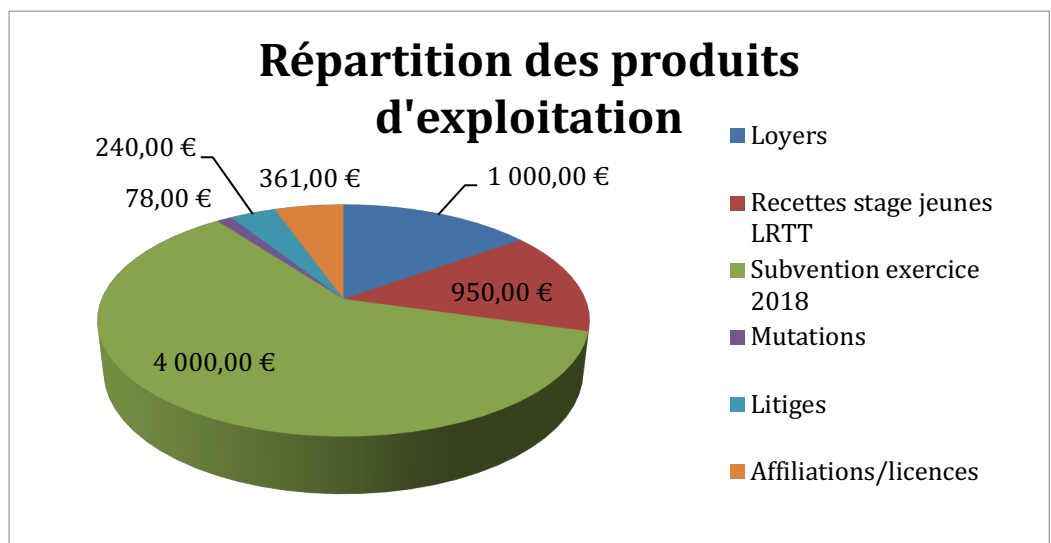
Par conséquent, ont été enregistrés en produit constaté d'avance, les subventions qui concernaient l'exercice 2019, à savoir :

- CNDS : préparation des JIOI 2019 pour 3 968,00 € ;
- REGION REUNION : acquisition de matériel sportif dans le cadre des JIOI 2019 : 5 000,00 € ;
- DEPARTEMENT DE LA REUNION : préparation des athlètes sélectionnés pour 3 967,00 €.

VIII) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation au 31/12/2018 s'élèvent à 6 629,00€, correspondant majoritairement au soutien de la FFTT et du CNDS.

Ci-dessous le schéma récapitulatif des produits d'exploitation :



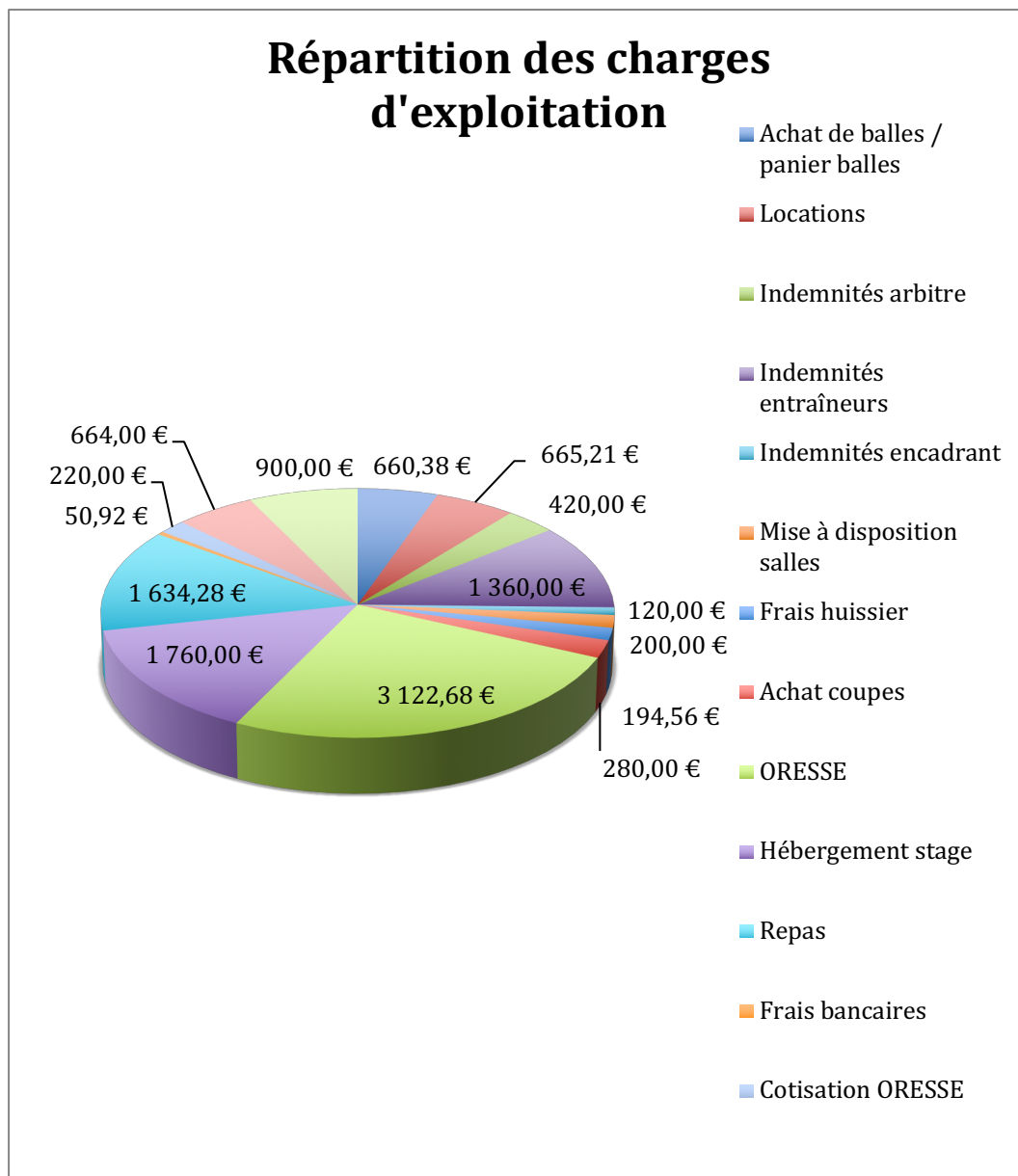
Remarque : les subventions concernant l'exercice 2019 s'élèvent à 11 935,00€ et ne figurent donc pas dans le schéma ci-dessous. Seul la subvention du CNDS concernant le stage sportif pour les jeunes (3 350,00 €) et les compétitions inscrites au calendrier (650,00€) y figurent.

IX) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 12 252,03 €, dont 40 % des charges qui concernent la mandature précédente.

Ci-dessous un schéma représentant la répartition des charges d'exploitation :

4/6



X) Résultat net

La LRTT termine cet exercice avec un déficit de 5 623,03 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat en report à nouveau.

XI) Autres commentaires

Le solde bancaire au 31/12/2018 s'élève à 21 343,10 € alors que le résultat net est de 4 376,97 €. **Nous ne pouvons pas affirmer que la situation financière de la LRTT est satisfaisante.**

En effet, la ligue n'aurait pas pu faire face aux dettes qui lui incombent sans le soutien de la FFTT de 10 000,00€, et du CNDS pour 4 000,00€.

Il convient de relativiser sur le fait que la LRTT dispose d'importantes disponibilités sur son compte bancaire, du fait que :

- les recettes provenant des subventions sont destinées à 76,38% aux Jeux des Iles de l'Océan Indien de 2019 ;
- nous avons 1 894,00 € qui n'ont pas encore été réglés aux différents créanciers ;
- trois chèques ont été émis mais pas encore débités du compte LRTT.

5/6

OBJECTIFS

Les objectifs « généraux » sont déclinés dans le rapport moral et d'activité. Pour mémoire :

- Négocier la dette auprès de la FFTT,
- Proposer un échéancier pour régler cette dette,
- Rembourser les dettes contractées par ailleurs : fournisseurs, ORESSE, clubs, ...
- Mettre en place une comptabilité claire faisant appel aux attendus du métier (outils adaptés),
- Élaborer des dossiers de demandes de subventions crédibles et rémunérateurs,
- Prospecter auprès de sponsors éventuels,
- Refondre et actualiser tous les tarifs administratifs des clubs (engagements, licences, équipes, ...),
- Ajuster les tarifs des sanctions sportives en s'appuyant sur les recommandations de la commission sportive,
- Dresser une liste et un barème des actions remboursables (déplacements terrestres), indemnisables (encadrements technique) et subventionnables (déplacements aériens),
- Indiquer des procédures efficaces de paiement/remboursement aux associations,
- Renégocier, adapter et actualiser le contrat de location entre la LRTT et le comité de pétanque.

Les objectifs « opérationnels » sont directement liés à nos activités sportives. Ils concernent tous les frais liés :

- A la préparation aux Jeux des Iles de l'Océan Indien 2019 : les regroupements, les stages, l'organisation des compétitions de sélection, la venue de relanceurs, achat de matériels individuels,
- Au(x) stage(s) organisé(s) pour les Jeunes sur le même modèle que celui déjà organisé en octobre 2018,
- A la formation de cadres arbitres et juges (on espère au mois de mars),
- A l'organisation des diverses compétitions « traditionnelles » locales (championnats Vétérans, par Classements, Toutes Séries, Jeunes, Critériums ainsi qu'une nouvelle formule appelée Challenge Jeunes),
- Un éventuel déplacement hors Réunion pour une sélection à déterminer en dehors des JIOI,
- Achat de récompenses.

Des objectifs liés à la promotion du tennis de table et l'aide aux clubs émergents :

- Subventionnement partiel d'actions de promotion (intervention dans les écoles, téléthon, ...),
- Achat de tables pour les nouveaux clubs ou pour compléter le matériel des associations support de nos manifestations sportives,
- Entretien du site web de Ligue (hébergement, nom de domaine, ...).

CONCLUSION

La LRTT repart donc de zéro sur le plan financier. Tout est à préserver dans un premier temps, puis rebâtir.

La structure financière du budget est fragile, notamment en raison du nombre restreint de licenciés, alors que les dépenses contraintes (organisation des compétitions, aides aux déplacements, ...) sont bien présentes. Une grosse partie des sommes récoltées sur les licences repart à la Fédération (environ 43 %).

Les participations des stagiaires restent aussi très basses au regard de la qualité des prestations fournies (exemple le stage de jeunes en internat du mois d'octobre 2018).

En revanche les inscriptions aux compétitions (principalement les critères) sont plutôt rémunératrices.

Les partenariats et la sponsorship, un moment envisagés, n'ont pas abouti à une situation bien concrète.

6/6

Heureusement, notre Ligue pourra de nouveau s'appuyer sur des subventions, ce qui est une véritable chance. Nous ne sommes cependant pas dupes car les organismes bailleurs de fond vont connaître eux-aussi des contraintes budgétaires qui se répercuteront sur nous.

De plus, année après année, la Fédération fait croître régulièrement tous ses tarifs. Ces augmentations n'étant pas suivies d'effet au niveau local, la LRTT perd des recettes. Il va bien falloir les répercuter à un moment donné ... sur les clubs ... et donc les licenciés.

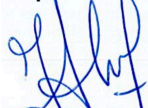
A nous de proposer en retour une amélioration des pratiques de jeu allant de l'arbitrage à la qualité du matériel mis à disposition, un encadrement fiable, etc.

On sait tous l'importance d'une gestion saine et maîtrisée. Les trésoriers s'appliqueront à respecter ces principes. Outre des dépenses/recettes particulièrement « transparentes » aux yeux de tous les acteurs, le principe d'équité entre clubs et adhérents sera un des leviers du succès de leur action. L'arbitraire n'aura plus le droit de cité.

L'année 2018 est à présent derrière nous. Les dirigeants nouvellement élus veulent rapidement passer à autre chose et oublier des années destructrices. Mais attention, cette politique n'exonère pas l'ancienne équipe de ses responsabilités. Des investigations sont toujours en cours et s'il s'avérait que des actions devaient être retenues, le nouveau comité directeur n'hésiterait pas à les engager.

La volonté est bien de remettre le tennis de table réunionnais dans un chemin beaucoup plus conforme à ses aspirations. Nos joueurs méritent de pratiquer leur activité préférée dans un environnement apaisé en disposant de moyens de pratique et de progression efficaces.

La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Le trésorier



Erik LAW WUN

Le trésorier adjoint



Tom LAW DUNE